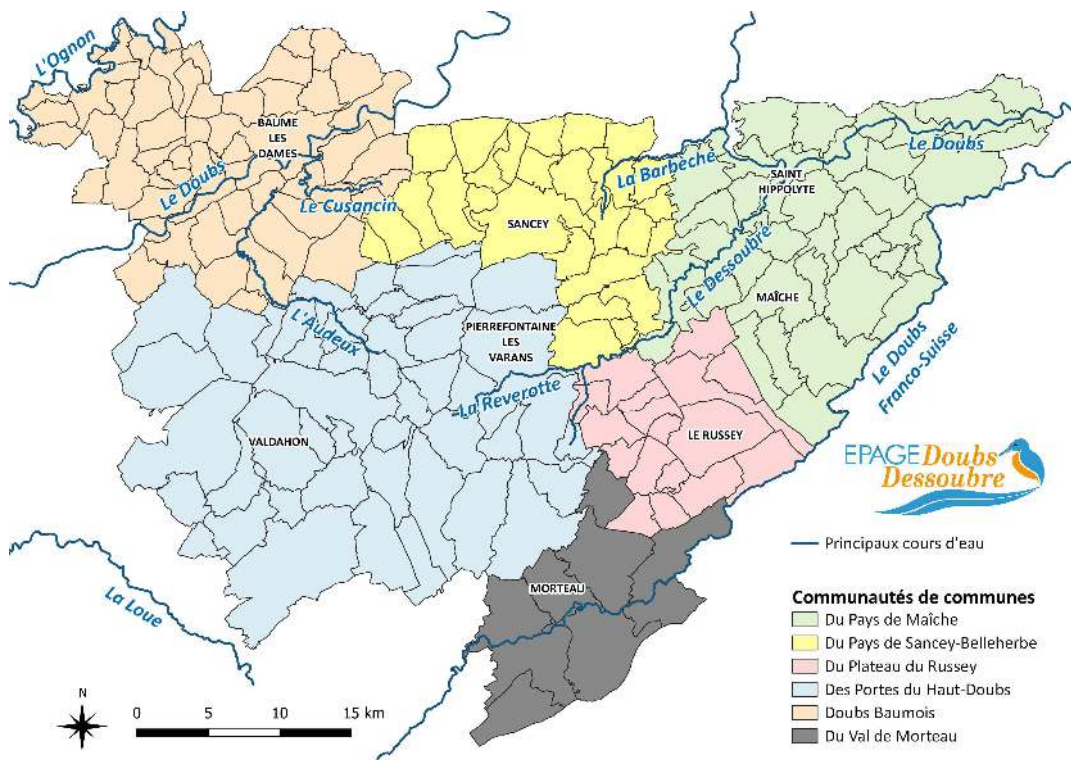


Périmètre de l'opération collective LIMITOX

LIMITOX

Limitier les rejets polluants
dans le milieu naturel

Bénéficiez
de subvention*
jusqu'à **70%**
sur vos investissements



Conception & réalisation : EPAGE Doubs Dessoubre | Avril 2022
* Voir conditions auprès de l'EPAGE Doubs Dessoubre | Fin de l'opération le 31 décembre 2024

Le 11^{ème} programme « Sauvons l'eau » de l'Agence de l'eau affiche comme l'une des priorités, la lutte contre les pollutions toxiques.

Cette action vise à prévenir la pollution toxique dispersée d'origine industrielle en accompagnant les professionnels dans l'amélioration des rejets et leur impact environnemental, et/ou à travers la prévention des pollutions accidentelles.

L'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) Doubs Dessoubre porte et anime cette opération collective baptisée LIMITOX. Les entreprises présentes sur notre territoire (voir carte au dos) peuvent bénéficier d'aides financières de la part de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse* pour leur projet d'investissement en matière de prévention de la pollution toxique et/ou accidentelle.

**Établissement Public
d'Aménagement et de Gestion
de l'Eau Doubs Dessoubre**

03 81 31 00 90

Océane CONTOZ
ocontoz@doubssoubs.fr
07 79 42 55 78

Léa GLEITZ
lgleitz@doubssoubs.fr
07 86 67 83 59

CCI Saône-Doubs

Gérard MARION
g.marion@saone-doubs.cci.fr
06 88 19 59 63

Claire NICOLAS
c.nicolas@saone-doubs.cci.fr
06 84 50 50 25



Une démarche en 4 étapes

Les chargées de mission de l'EPAGE Doubs Dessoubre, en partenariat avec la CCI Saône-Doubs vous accompagnent :



Ciblage et prise de contact avec les entreprises



Diagnostic sur site en 3 axes

- ➔ rejets d'eaux usées industrielles
- ➔ gestion des produits dangereux
- ➔ gestion des déchets dangereux



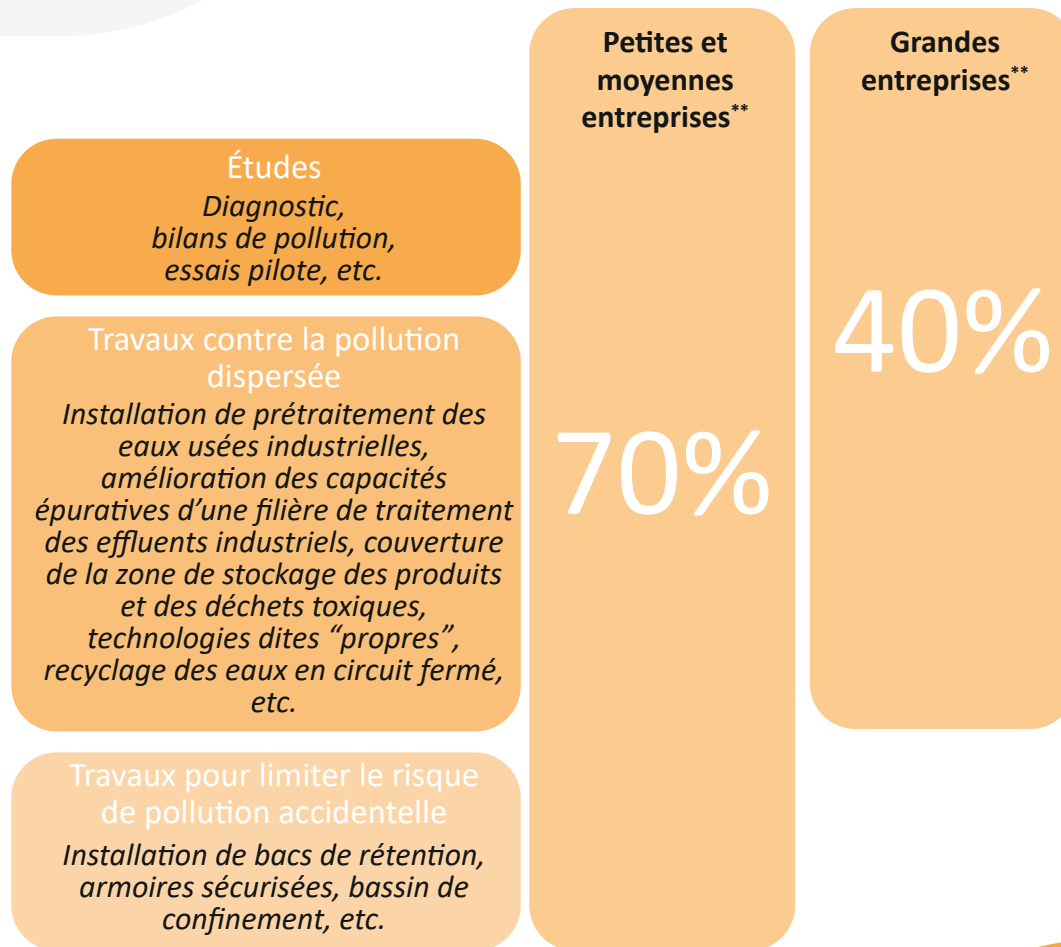
Compte rendu de la visite : synthèse, rappel réglementaire et prescriptions techniques



Accompagnement, rédaction et dépôt du dossier de demande d'aides, et mise à jour de votre situation administrative (arrêté de déversement, constat de non-rejet)

Les aides de l'Agence de l'eau RMC

Dans le cadre de l'opération « LIMITOX » les entreprises peuvent bénéficier de subventions de la part de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC)- dans le cadre du régime de minimis*, sur la période 2022-2024. Attention, l'aide est conditionnée à un montant de travaux ≥ 5 000€ TTC.



*De minimis : encadrement par la réglementation européenne des aides d'état aux activités économiques concurrentielles. Limité à 200 000€ d'aides publiques sur les 3 derniers exercices fiscaux

**Selon la définition européenne (cf. art.6 de l'annexe à la recommandation 2003/361/CE)